



DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

1 DOCUMENT - Publié le 28 janvier 2022

 **Brochure règlement collecte.pdf**  
(pdf - 4,1 Mo)

 TÉLÉCHARGER

Le présent règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est établi par la CARL dans le but de :

- › • Garantir un service public de qualité.
- › • Contribuer à préserver l'environnement et la propreté du territoire.
- › • Présenter les modalités du service (tri, bacs, lieux et horaires...).
- › • Définir des règles d'utilisation du service de collecte en clarifiant les droits et obligations des usagers en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- › • Préciser les modalités de règlement de litiges entre l'usager et la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL).
- › • Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

[https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/publications/brochure-reglement-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles-727?no\\_cache=1](https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/publications/brochure-reglement-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles-727?no_cache=1)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT  
93 Bd du Général de Gaulle  
97190 Le GOSIER  
0590 48 47 47  
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :  
lundi, mardi et jeudi :  
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;  
mercredi et vendredi :  
07h30 - 13h00